

La sociologie au lycée : une consolidation en trompe-l'œil

Gérard Grosse, Igor Martinache, Thierry Rogel

<https://cr11aislf.hypotheses.org/files/2025/03/Bulletin-dhistoire-de-la-sociologie-15-16-mars-2025.pdf>

Cela fait désormais plus de 55 ans que la sociologie est enseignée au lycée. Mais outre que le volume horaire qui lui est consacré a considérablement fluctué au cours de cette période, les contenus ont eux-mêmes fortement évolué, laissant en creux un certain nombre de questions s'agissant des contenus à enseigner, des méthodes à employer et des publics concernés.

La sociologie dans les SES

L'enseignement de la sociologie au lycée est indissociable des Sciences économiques et sociales (SES). Introduite en 1967 dans le cadre d'une réforme¹ plus générale du lycée en pleine « démocratisation » de l'enseignement du second degré², cette discipline constitue d'emblée le pivot d'une nouvelle série de la filière générale, dite « B », puis « ES » en 1995.

Depuis son introduction, l'ensemble des élèves des filières générale et technologique - mais pas professionnelles - avaient accès à un enseignement de SES en classe de seconde, qui après avoir été longtemps optionnel est désormais obligatoire, mais au prix d'un horaire raboté (1h30 hebdomadaires au lieu de 2h30²). Jusqu'à la dernière réforme du lycée entrée de 2019 qui a supprimé les séries de la filière générale, les Sciences économiques et sociales n'étaient enseignées en classes de Première et de Terminale que dans la série B/ES, sauf une brève période, de 1981 à 1994 où une option complémentaire était proposée en Première et Terminale aux élèves d'autres séries.

L'effectif et la part des élèves suivant un enseignement de SES et donc exposés à la sociologie a évolué comme suit :

	Nombre d'élèves suivant un enseignement de SES	Nombre total de lycéens en filières générales et technologiques	Part des élèves suivant un enseignement de SES (en %)
1969	73 921	440 783	17
1989	623 385	1 549 687	40
2009	416 821	1 427 938	29
2018	469 094	1 621 551	45
2021	880 830	1 620 360	54

Source : Ministère de l'Éducation nationale

La sociologie, discipline dominée dès l'origine

Même si certains ont participé à quelques colloques de réflexion préalable, les sociologues ont été peu présents à la création des sciences économiques et sociales, portée par des historiens proches de l'École des Annales (Charles Morazé au premier chef). Le sociologue Jacques Lautman a néanmoins

¹ Voir Elisabeth Chatel (dir), Enseigner les Sciences Économiques et Sociales. Le projet et son histoire, Paris, INRP, 1990 et Marjorie Galy, Erwan Le Nader, Pascal Combemale (dir), Les sciences économiques et sociales, Histoire, enseignement, concours, Paris, La Découverte 2015, chapitre 1 « Une brève histoire des sciences économiques et sociale. »

² 2 Avant l'uniformisation de la classe de Seconde en 1981, dans le sillage de la loi Haby, les SES n'étaient accessibles qu'aux élèves de la série « AB » (littéraire et économique) mais avec une durée de 4 heures hebdomadaires.

contribué au groupe de travail, significativement animé par un géographe, Marcel Roncayolo, et un historien de l'économie, Guy Palmade, qui a élaboré et mis en oeuvre des premiers programmes.

Si conformément à l'esprit des Annales, ces programmes ont privilégié une entrée pluridisciplinaire par objets d'étude plutôt qu'un cloisonnement disciplinaire, il est néanmoins possible d'affirmer que la sociologie, et plus généralement les sciences sociales autres que l'économie, ont toujours occupé une position dominée dans les SES.

D'une part, les groupes « d'experts » composés d'universitaires, d'inspecteurs de la discipline et de professeurs « de terrain » et chargés d'écrire les programmes successifs ont toujours fait la part belle aux économistes au détriment des sociologues (à la seule exception peut-être du groupe présidé par Jacques Guin [1996-2001] où les plus nombreux étaient les professeurs de terrain et où économistes et sociologues étaient à parité) ou a fortiori les politistes. Et les présidents de ces groupes ont toujours été des économistes.

De plus, les professeurs de SES ont très majoritairement suivi une formation initiale en sciences économiques. 68% d'entre eux selon une enquête de 1997³, 75% selon une enquête de l'Association des professeurs de sciences économiques et sociale (APSES) de 2009. Enfin, conséquence de ce qui précède, le poids de la sociologie dans les programmes est plutôt minoré, mais, à cet égard une étude attentive est nécessaire.

Quelle sociologie s'enseigne et s'apprend ?

Rappelons tout d'abord qu'il ne faut pas confondre les programmes officiels, les Instructions Officielles qui les accompagnent et guident leur mise en œuvre, les « ressources » proposée par le ministère de l'Education nationale, leur interprétation par les manuels scolaires, leur « mise en cours » par les enseignants (ce qui s'enseigne) et enfin leur réception par les élèves (ce qui est appris). Les enseignants ne sont en effet pas de simples exécutants, ils se livrent à une « activité didactique : « Par activité didactique, nous entendons plus précisément cette transformation des prescriptions en curriculum réel qui est au cœur de ce que les enseignants font spécifiquement : confections de manuels, de documents, d'exercices, préparation de cours, enseignements, corrections de copies, etc. »⁴. En l'occurrence dans les SES, a été préconisée dès leur introduction l'usage d'une pédagogie « active » s'appuyant en particulier sur l'analyse de documents de diverses natures, contre le modèle traditionnel du cours magistral.

Jusque dans les années 1980, c'est une sociologie peu théorisée qui est mise en avant dans les programmes et documents d'enseignement. Il s'agit principalement de mettre en évidence des « faits sociaux » à partir de documents statistiques ou ethnographiques. Un accent particulier est cependant mis sur l'historicité et la diversité contextuelle des phénomènes sociaux. Les enseignants et les manuels organisent et enrichissent la réflexion des élèves en puisant dans l'histoire ou l'anthropologie plutôt que dans les théories sociologiques à proprement parler⁵.

³ 3 Gisèle Jean et Daniel Rallet, « A la recherche des professeurs de SES », DEES Documents pour l'enseignement économique et social) n°94, décembre 1993.

⁴ Elisabeth Chatel, « La contribution des enseignants aux changements des contenus de leur discipline : le cas des sciences économiques et sociales entre 1990 et 2010 » in Pierre Kahn et Youenn Michel (dir.), Formation, transformations des savoirs scolaires, Presses Universitaires de Caen, 2016.

⁵ Elisabeth Chatel et Gérard Grosse, « L'enseignement sociologique au lycée : entre problèmes sociaux et sociologie savante », Education et société n°9, 2002.

⁷ Elisabeth Chatel (dir.), Apprendre la sociologie au lycée. Une évaluation des connaissances des élèves en classe de première économique et sociale, Paris, INRP, 2003.

La référence explicite à la sociologie - comme à l'économie - apparaît dans les programmes de 1988 et se précise dans ceux de 1993-94 en même temps que la place des concepts sociologiques s'accroît dans les programmes et les manuels. Ce passage de « l'analyse sociale » à la sociologie n'empêche pas la permanence de certains thèmes comme celui de la mobilité sociale, dont il a été montré⁶ qu'il y avait un intérêt proprement scolaire à son étude : enjeu social et politique du thème, objet de débats théoriques, documents divers accessibles, propice à un travail méthodologique (sur les tables de mobilité). Les savoirs sociologiques doivent donc être didactisés afin d'être « enseignables » à des élèves de lycée. Une enquête conduite en 1998-1999 auprès d'élèves de première ES sur le thème de la socialisation montre que la majorité maîtrise le vocabulaire lié à la thématique et qu'un tiers environ se montre capable de produire un texte mobilisant les connaissances enseignées tout en livrant leur propre interprétation⁷. Ressortait aussi que les élèves retiennent une vision plutôt déterministe de la socialisation, conforme en cela aux programmes d'alors et aux cours, imprégnés d'un « durkheimisme » fruste de professeurs, souvent eux-mêmes peu familiers de la sociologie. Les observations en classe ont montré enfin que l'enseignement de la sociologie induisait une tension didactique particulière dans le traitement des « problèmes » sociaux, entre la mobilisation de l'expérience sociale des élèves pour les faire entrer dans l'étude et celle de théories sociologiques potentiellement contradictoires à celle-là. Or, c'est précisément au nom de la lutte contre le supposé « déterminisme » de la sociologie que le contenu sociologique des programmes a lui-même été régulièrement modifié.

Les questions sociologiques dans les programmes de SES

Quand l'Initiation Économique et Sociale fut introduite en 1967 son objectif était de « *conduire à la connaissance de nos sociétés actuelles et de leurs mécanismes, d'établir une relation jusque-là incertaine entre culture et réalités économiques et sociales* »⁸ tout en précisant aussitôt que « *cette connaissance ne peut être que progressivement introduite* ». Il s'ensuivait des conseils méthodologiques : recours à l'observation directe et indirecte, par l'intermédiaire d'un document chiffré ou d'un texte. Il s'agissait donc de cultiver chez l'élève une attitude critique rigoureuse vis-à-vis de son environnement économique et social et notamment du « sens commun ». Le premier programme précise encore « *qu'il s'agit donc moins d'accumuler un savoir que de créer chez les élèves une certaine attitude intellectuelle* ». La conséquence directe de ces objectifs est un décalage avec l'enseignement supérieur : « cet enseignement correspond, à la différence des autres disciplines du second degré, à plusieurs ordres de recherche et d'enseignement supérieur ». L'entrée se fait par les objets d'étude et l'analyse se fera de préférence selon une perspective pluridisciplinaire. De la classe de seconde à la terminale les élèves abordent alors des thèmes comme la population, la famille, les besoins (individuels et collectifs), les hommes et le travail, les CSP, la stratification sociale, les ordres, castes et classes sociales, l'organisation politique (liste non exhaustive), à côté de thèmes considérés comme plus économiques comme la monnaie, les mécanismes du marché, les stratégies des entreprises, etc. Les programmes de 1967 restent en vigueur durant près de deux décennies. En 1987-88, si la logique des programmes ne change guère, il est néanmoins désormais fait mention explicite de disciplines académiques, dont il s'agit cependant de montrer que les approches sont « indissociables ».

Si économie, sociologie, démographie, anthropologie, droit ou science politique sont citées, la primauté de la didactique est réaffirmée : il n'est nullement question d'enseigner toutes ces disciplines

⁶ Nicole Pinet, « De la sociologie aux sciences économiques et sociales », DEES, n°115, mars 1999, p.16-18.

⁷ Elisabeth Chatel (dir), Apprendre la sociologie au lycée. Une évaluation des connaissances des élèves en classe de première économique et sociale, Paris, INRP, 2003.

⁸ Préambule du programme de 1967, comme les citations suivantes.

aux élèves ; en revanche les enseignants vont devoir se former à la diversité des démarches et corpus disciplinaires.

Un premier virage : les programmes de 1993-1995

Lors de la réécriture des programmes qui entrent en vigueur entre 1993 et 1995, deux nouveaux enseignements optionnels sont introduits pour les élèves de la filière ES : l'un de science politique de deux heures hebdomadaires en première, en vigueur entre 1996 et 2010, et l'autre de « spécialité » en Terminale, centré sur l'étude d'auteurs classiques en économie et sociologie dans le texte, en lien avec les thèmes du tronc commun.

En sociologie les auteurs retenus sont Durkheim, Max Weber, Tocqueville, Boudon et Bourdieu, tandis que Marx est classé chez les économistes. Tout en offrant la possibilité aux élèves de monter en théorisation, cette « spécialité » présentait aussi des risques de par la difficulté des textes étudiés et les éventuels contresens et anachronismes induits. Surtout, elle entérinait implicitement l'idée que certaines questions étaient soit d'ordre économique, soit sociologique.

En 1999 est créé un Enseignement civique, Juridique et social (ECJS), qui prend la suite de l'éducation civique dans un esprit proche de celui des SES de 1967, du fait notamment que le groupe de travail destiné à le mettre en place est présidé par Jacques Guin également président de celui chargé de réécrire les programmes de SES. Mais celui-ci est destiné à l'ensemble des élèves de lycée, même si son préambule ressemble par bien des aspects aux objectifs des SES en 1967 : caractère pluridisciplinaire, polarisation sur les thèmes d'actualité faisant débat, emploi de méthodes actives plutôt que diffusion d'un savoir descendant, etc. De même, les thèmes proposés renvoient aux SES : par exemple, « La représentation et la démocratie d'opinion » en Première ou « Argent et société » de Terminale, sont des thèmes susceptibles de mobiliser, dans le cadre d'un « débat argumenté », des savoirs sociologiques.

Un basculement en deux temps : 2010 puis 2019

A partir des années 2000, deux conceptions des SES s'opposent parmi les enseignant.es. De manière idéale-typique, la première approche (dominante à l'Association des professeurs de SES [APSES]) considère que la discipline doit contribuer prioritairement à la formation à la citoyenneté via l'apprentissage des sciences sociales (et donc notamment de la sociologie), et privilégier une approche par objets permettant l'entrecroisement des différentes sciences sociales, avec une préférence pour la démarche inductive et le travail sur dossier documentaire. L'autre conception se veut « plus scientifique » et considère que les sciences sociales doivent être enseignées pour elles-mêmes en respectant le découpage disciplinaire en vigueur dans le monde académique. Soutenue par l'inspection générale de SES et les économistes orthodoxes, c'est cette deuxième position qui s'est officiellement imposée à partir de 2010 bien qu'elle est minoritaire parmi les enseignant.es. Position renforcée par les critiques adressées aux sciences économiques et sociales par des groupes de pression patronaux⁹ (Institut de l'entreprise, Positive entreprise, etc.) qui leur reprochent de ne pas « réconcilier les Français [avec les entreprises [et] le profit¹⁰ » et de diffuser une « sociologie compassionnelle¹¹ ». En conséquence, seules trois disciplines sont désormais explicitement mobilisées : la science économique,

⁹ Sabine Rozier, « Une « piqûre d'économie ». Enquête sur les activités d'un cercle de grandes entreprises », *Savoir/Agir*, n° 10, 2009, p. 65-72.

¹⁰ Selon les mots de Michel Pébereau, ancien PDG de BNP-Paribas et président de la Fondation nationale des sciences politiques.

¹¹ Comme l'avance le Rapport Guesnerie (2008), du nom de l'économiste président de la commission ayant abouti aux nouveaux programmes.

la sociologie et la science politique, et clairement séparées dans les programmes, même si quelques chapitres dits de « Regards croisés » autorisent encore le recours combiné à des disciplines différentes.

Cela donna des programmes d'une facture déroutante par leur ambition et la difficulté des propositions pédagogiques. Le courant néoclassique, fermé aux autres sciences sociales, y prévaut en économie, contre l'économie institutionnaliste d'une part, et contre la sociologie, d'autre part : de la Seconde à la Terminale, sur 30 thèmes, 7 sont ainsi explicitement sociologiques (contre 12 économiques, 4 de science politique et 7 « regards croisés » mobilisant des savoirs sociologiques à des degrés divers) : socialisation différenciée, socialisations plurielles, déviance, lien social, structure sociale, rôle de l'école, mobilité sociale, justice sociale.

Certaines perspectives sociologiques sont en partie transférées dans l'enseignement d'Éducation morale et civique (EMC) qui a remplacé l'ECJS. Ainsi, Le programme d'EMC de Première est organisé autour de la question du « lien social », tandis que celui de Terminale porte sur la démocratie.

Conclusion

Les programmes de 2010 constituent une sorte de victoire à la Pyrrhus pour la sociologie au lycée : alors que sa place apparaît réaffirmée, elle fait l'objet d'un certain retrait quantitatif et surtout qualitatif dans les programmes.

Du point de vue quantitatif, si les calculs sont évidemment délicats et comportent une part d'arbitraire (par exemple : la démographie, qui figurait dans les programmes initiaux de Seconde, doit-elle être assimilée à de la sociologie ? ou bien : quelle part de la science politique relève de la sociologie politique ?), il en ressort, en considérant les trois niveaux de classe réunis, que la sociologie occupait environ 30% des programmes initiaux (1967), 40 % des programmes en 1995 et environ un tiers des programmes actuels. Mais surtout, avec la suppression des séries d'enseignement général, les SES représentent désormais un des pôles d'un trio d'« enseignements de spécialité » que les élèves peuvent choisir (spécialités que les élèves peuvent choisir pour ensuite en abandonner une des trois entre la Première et la Terminale). Une forme de compétition s'instaure donc entre les enseignant.es des disciplines concernées pour attirer les élèves.

Sur le plan qualitatif, la disparition de disciplines voisines comme l'anthropologie est dommageable à l'apprentissage de la sociologie, de même que celle de certains thèmes comme la famille ou la consommation. Le cloisonnement disciplinaire évacue aussi de fait certaines perspectives transdisciplinaires comme la socio-économie. Par ailleurs, les programmes sont devenus au tournant des années 2010 très prescriptifs et lourds en termes de contenus conceptuels à transmettre aux élèves, tandis que le contrôle continu a été introduit dès la classe de Première pour le baccalauréat, ce qui oblige à un bachotage permanent qui prive de fait enseignant.e.s et élèves de la possibilité de mettre en oeuvre des enquêtes ou même de discuter des résultats de recherche présentés.

Enfin, le transfert d'un grand nombre de problématiques sociologiques en EMC renforce l'idée qu'il n'est pas besoin d'être formé.e pour enseigner la sociologie. Restent ainsi pendantes, à l'issue de ce bref panorama, quelques questions concernant l'enseignement de la sociologie avant l'enseignement supérieur : pour quoi, comment et à qui enseigner la sociologie ? Doit-elle en particulier rester l'apanage des seul.es lycéen.nes de filière générale ou a-t-elle vocation à s'étendre vers les lycées professionnels, ou même le collège, voire l'école primaire¹² ? Mais ceci est une autre histoire...

¹² Bernard Lahire, « Tous sociologues dès l'école primaire ! », Libération, 19 novembre 2012